

Bonjour,

En novembre 2017, les membres du Syndicat des enseignantes et des enseignants du Cégep de l'Outaouais (SEECO) ont voté en assemblée générale de boycotter la CÉEC, comme de nombreux autres syndicats dans le réseau collégial l'ont fait. En voici les principaux arguments :

Désormais, l'approche de la CÉEC ne vise plus la qualité des activités dans les collèges, mais bien la qualité des mécanismes internes d'assurance qualité dont doivent se doter lesdits collèges pour s'assurer de la qualité de leurs programmes d'études, de l'évaluation des apprentissages, de la planification stratégique et de la planification liée à la réussite. Autrement dit, la CÉEC s'est tournée vers de la métaévaluation. Il s'agit d'un énorme investissement de temps et d'énergie, voire un gaspillage de fonds publics, pour s'assurer que nous faisons ce que notre autonomie professionnelle nous dicte déjà, et que plusieurs mécanismes s'assurent de faire : départements, comités de programme, Commission des études, etc. Nous vous rappelons qu'il revient aux départements et autres instances où siègent les experts disciplinaires que nous sommes de s'assurer de la qualité de l'enseignement et des évaluations, et qu'à ce titre nous sommes autonomes. Nous avons choisi de garder notre temps et notre énergie pour nos étudiants et nos instances en boycottant votre Commission, mais nous déplorons que notre Direction n'ait pas eu le choix de répondre aux demandes de la Commission alors qu'il y a toujours tant à faire au Cégep.

Nous craignons que cet « audit qualité » s'inscrive dans une vision marchande de l'éducation. Il semble encourager l'uniformisation des pratiques d'enseignement et il empiète ainsi sur l'autonomie collective et individuelle des professeur-e-s. Il marginalise le rôle du personnel enseignant dans la définition des critères qui fondent une éducation de qualité. Il disqualifie les pratiques des instances légitimes, comme les assemblées départementales, les comités de programme ou la Commission des études, au profit d'une instance extérieure. Il impose, en matière de réussite scolaire, une logique gestionnaire axée exclusivement sur la reddition de comptes et l'atteinte des résultats.

Finalement, la CEEC est un organisme au mécanisme bureaucratique non nécessaire, qui gruge des ressources humaines et financières indispensables qui pourraient être investies dans l'éducation même, plutôt que dans l'évaluation de ses mécanismes d'évaluation. Une telle économie pourrait même favoriser le retour des comités de discipline nationaux, qui sont un réel lieu de concertation où les expertes et les experts de discipline que nous sommes pourraient se rencontrer et échanger afin de bonifier leurs pratiques. C'est concrètement sur le terrain, connectés aux besoins réels d'une éducation citoyenne, que nous avons besoin davantage de ressources pour épauler nos étudiantes et nos étudiants dans leurs projets de réussite.

La CEEC ne peut que constater que « les spécialistes disciplinaires » que nous sommes font déjà très bien leur travail malgré un criant manque de ressources et malgré un manque crasse de reconnaissance, par un désinvestissement en éducation qui brime le peuple québécois des outils nécessaires à le maintenir hors de l'ignorance et de l'asservissement à la logique marchande.

Voilà, en gros, les raisons pour lesquelles nous nous dissociions de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, et pour lesquelles nous vous demandons la dissolution de votre instance. Nous vous invitons à avoir assez d'autocritique pour tenir compte de nos doléances.

Nous vous remercions de votre écoute et de votre considération.

L'Exécutif du SEECO,
Christian Bernier
Simon Lespérance
Josée Pilon
Lyne Beaumier
Linda Parenteau